

POLITIQUE D'INTÉGRITÉ

Table des matières

1. Les valeurs d'Action Damien	1
2. Champ d'application de la politique d'intégrité	2
3. Les différents rôles	2
4. Le point de signalement.....	3
5. Mesures appropriées.....	3
6. Analyse des risques et mesures préventives	4
7. Contrôles	4
8. Contrats partenaires.....	5
9. Cadeaux d'entreprise.....	6
10. Communication	6
11. Sensibilisation et formation	6
12. Collaboration	7
Annexe 1: Code d'éthique	8
Annexe 2: Investigation protocol	8
Annexe 3 : Procédure gestion de crise	8

1. Les valeurs d'Action Damien

Le pluralisme, l'indépendance, la responsabilité, l'intégrité et le respect sont les valeurs d'Action Damien et le code d'éthique d'Action Damien (cfr. Annexe 1) est basé sur ces valeurs.

Charte d'intégrité signée par les OSC en 2018 – point 1

Action Damien respecte le 1^{er} point de la charte d'intégrité par son code d'éthique et la signature de celui-ci par ses employés.

2. Champ d'application de la politique d'intégrité

Cette politique d'intégrité s'applique à l'ensemble des parties prenantes d'Action Damien: il s'agit donc de l'Assemblée générale, de l'Organe d'administration, des collaborateurs¹, des bénévoles, des stagiaires, des étudiants, des bénéficiaires, des fournisseurs, des partenaires, des bailleurs et des donateurs. Les collaborateurs sont définis comme l'ensemble des personnes sous contrat avec Action Damien.

Elle vise à mettre en œuvre la charte d'intégrité qui a été signée par le directeur général d'Action Damien en 2018 et qui est devenue juridiquement contraignante.

3. Les différents rôles

Trois rôles spécifiques en matière d'intégrité sont attribués :

- **Responsable de l'intégrité** : le responsable est chargé d'établir et de maintenir une politique d'intégrité efficace, élaborée conformément à la charte d'intégrité, ainsi qu'une culture de l'intégrité. Il veille à l'élaboration et à l'application des procédures nécessaires.
- **Conseiller en intégrité** : toute personne confrontée à une question sur l'intégrité peut s'adresser en toute confiance au conseiller en intégrité pour obtenir des conseils sur l'intégrité. Le conseiller en intégrité est lié par la nature confidentielle des informations, à moins qu'une situation exceptionnelle, telle qu'un danger grave et imminent pour la personne ou l'organisation, n'exige de rompre le principe de confidentialité. Le conseiller en intégrité reçoit une formation appropriée afin de s'acquitter au mieux de sa fonction.
- **Gestionnaire des plaintes** : le gestionnaire des plaintes veille à l'identification et au traitement adéquats des plaintes. Il informe immédiatement le directeur d'Action Damien en respectant l'anonymat des protagonistes, sans divulguer les détails de l'alerte. Le gestionnaire des plaintes est lié par la nature confidentielle des informations, à moins qu'une situation exceptionnelle, telle qu'un danger grave et imminent pour la personne ou l'organisation, n'exige de rompre le principe de confidentialité.

Si la plainte est dirigée contre le directeur général ou un membre de l'Organe d'administration ou si ces personnes sont trop étroitement impliquées dans la situation faisant l'objet de la plainte, le gestionnaire des plaintes peut faire appel à un bureau externe spécialisé en intégrité.

¹ Afin d'alléger le texte, le genre masculin est utilisé de façon neutre et englobe le féminin et le masculin, à moins que le contexte n'indique le contraire.

Les coordonnées des trois personnes et du bureau externe spécialisé en intégrité sont renseignés sur la page intégrité du site web Action Damien.

Charte d'intégrité – points 3 et 6

L'identification d'un conseiller en intégrité et d'un gestionnaire des plaintes, permet de respecter les points 3 (s'adresser en toute confiance à un conseiller) et 6 (point de contact confidentiel avec suivi rapide des cas signalés) de la charte d'intégrité.

4. Le point de signalement

Action Damien réfère sur son site web et sur son intranet à une adresse courriel qui permet d'obtenir plus d'informations sur le signalement et le traitement des alertes en intégrité ou de signaler un problème d'intégrité. Cette adresse est accessible à tout le monde.

Les plaintes relatives à l'intégrité sont traitées par le gestionnaire des plaintes d'Action Damien, conformément à la procédure interne de traitement des plaintes (voir l'annexe 2 Investigation Protocol). La neutralité, la confidentialité et le suivi rapide, conformément à la charte d'intégrité, sont assurés.

Les plaintes contre le gestionnaire des plaintes lui-même pourront être signalées au bureau externe spécialisé en intégrité.

Charte d'intégrité – point 6

Grâce à la mise en place d'une adresse courriel de signalement pour les alertes, liée à une procédure de traitement des plaintes qui met l'accent sur la confidentialité et le suivi rapide, l'ONG assure la mise en œuvre du point 6 de la charte d'intégrité.

5. Mesures appropriées

En cas de signalement d'une violation (potentielle) de l'intégrité, des mesures appropriées sont prises immédiatement :

- Nous faisons tout ce qui est possible pour que la violation (potentielle) d'intégrité cesse immédiatement.
- Si nécessaire, nous veillons à ce que l'auteur présumé n'ait plus accès à la victime (potentielle) ou à la personne qui a déposé l'alerte. Ceci afin d'éviter

d'éventuelles représailles, détournements ou autres actes de pression.

- Nous offrons une assistance à la victime (potentielle) et aux rapporteurs. Conformément à l'AR du 28 février 2023, une assistance visant à faciliter le processus de signalement et l'accès à un soutien médical et psychosocial sont proposés.

Lorsque l'enquête sur la violation (potentielle) de l'intégrité est terminée et qu'elle montre qu'une violation de l'intégrité a effectivement eu lieu, nous prenons des sanctions proportionnées à l'encontre du contrevenant (cfr. Point 6 Disciplinary measures, Investigation Protocol).

Charte d'intégrité – point 8

En prenant immédiatement les mesures appropriées, Action Damien met en œuvre le point 8 de la charte d'intégrité. Lesdites mesures sont détaillées dans le protocole d'investigation (cfr. Annexe 2 Investigation Protocol).

6. Analyse des risques et mesures préventives

Action Damien a élaboré une analyse globale des risques de l'organisation fin 2023. Les risques ressortant de cette analyse ont été répertoriés dans les domaines suivants : gouvernance & stratégie, finance, organisation & RH, juridique & fiscal, réputation & image, IT et enfin organisationnel.

Une mise à jour récente de ces risques a permis d'identifier un nombre de risques majeurs sur base de leur score d'impact et de probabilité. Pour chacun de ces risques majeurs un plan d'atténuation des risques est élaboré et mis en œuvre. Ces plans sont évalués et surveillés semestriellement.

Charte d'intégrité – point 4

Action Damien met semestriellement à jour son analyse des risques afin de produire un plan de mitigation qui permet de surveiller, entre autre, les risques potentiels liés à l'intégrité.

7. Contrôles

Conformément au point 7 de la charte d'intégrité, nous prenons non seulement des mesures préventives, mais nous organisons également des contrôles qui portent à la

fois sur l'intégrité morale et l'intégrité financière.

- 7.1. Le responsable en intégrité effectue un contrôle sur le suivi des procédures par le conseiller en intégrité et le gestionnaire des plaintes et s'assure que la politique d'intégrité reste d'actualité.
- 7.2. Au niveau de l'intégrité financière, Action Damien a mis en place un système de contrôle interne robuste, conçu pour garantir la transparence et la conformité à toutes les étapes de la gestion financière. Ce système ne se limite pas aux contrôles a posteriori destinés à détecter et identifier les violations de l'intégrité. Il intègre également des contrôles internes préventifs rigoureux, permettant d'anticiper et de prévenir toute dérive, notamment en matière de gestion financière inadéquate, de fraude ou de corruption.

Ces mesures comprennent une supervision renforcée, des audits réguliers, ainsi que des mécanismes d'alerte rapide pour détecter et corriger tout manquement, assurant ainsi une gouvernance exemplaire et une protection proactive contre les risques liés à l'intégrité.

Le système de contrôle interne fait l'objet d'un audit aléatoire par notre commissaire aux comptes deux fois par an (audit intermédiaire et lors de la clôture des comptes annuels). Le cas échéant, le commissaire aux comptes émet également des recommandations d'optimisation.

En plus du système de contrôle interne et de l'audit annuel, la DGD effectue également un contrôle de l'utilisation des subventions.

De plus amples informations et détails sur le système de contrôle interne d'Action Damien sont disponibles dans nos politiques/documents relatifs à la gestion financière et aux contrôles internes.

Charte d'intégrité – point 7

Action Damien organise au moins une fois par an des contrôles afin d'identifier d'éventuelles violations de l'intégrité morale et financière et d'améliorer ses systèmes, mettant ainsi en œuvre le point 7 de la charte d'intégrité.

8. Contrats partenaires

Dans le modèle de contrat / accord de collaboration avec nos partenaires, un paragraphe fait référence à l'intégrité. Pour les accords de collaboration existants avec les partenaires des pays dans lesquels Action Damien déploie des activités, un courrier précisant le contexte et mentionnant le code d'éthique est rédigé et leur est transmis via les représentants pays.

Charte d'intégrité – point 5

Le fait de référer à l'intégrité dans les contrats ou accords de collaboration avec les partenaires, Action Damien respecte le point 5 de la charte d'intégrité.

9. Cadeaux d'entreprise

Tous les cadeaux reçus par le personnel d'Action Damien ne peuvent influencer les décisions prises dans le cadre des activités d'Action Damien. Les cadeaux d'une valeur de plus de 25 EUR doivent être déclarés dans les trois jours ouvrables par courriel au responsable en intégrité, répertoriés dans une liste et stockés dans le magasin. Les cadeaux doivent être utilisés dans le cadre du travail, p.ex. à l'occasion d'une activité commune ou d'un repas.

10. Communication

Action Damien est transparent vis-à-vis de ses parties prenantes et de son public.

Le principal moyen de communication sur l'intégrité est le site web. Par ce biais, nous communiquons sur les problèmes liés à l'intégrité : le nombre d'alertes reçues, le nombre de plaintes qui en découlent et leur suivi. Ceci dans le respect de la confidentialité du traitement des plaintes et le respect de la vie privée des victimes (potentielles), des auteurs (potentiels) et des autres parties concernées.

En cas de communication de crise concernant une violation de l'intégrité, nous suivons la procédure « Gestion de crise » (cfr. Annexe 3).

Charte d'intégrité – point 9

Dans le respect des règles de la protection de la vie privée, nous communiquons une fois par an dans le rapport annuel sur les atteintes à l'intégrité.

11. Sensibilisation et formation

11.1. Sensibilisation

A l'occasion des réunions du personnel hebdomadaires, nous rappelons régulièrement l'existence d'un code d'éthique, de la politique d'intégrité, de la procédure de signalement disponible sur le site web et l'intranet et de l'identité des

personnes ayant un rôle d'intégrité.

Lorsqu'un nouvel employé entre en fonction, l'équipe People & Development discute du code d'éthique à l'occasion du onboarding. Cette discussion est répétée avec le N+1 lors de l'entretien Alignment & Development (entretien de fonctionnement).

En ce qui concerne les bénévoles, la sensibilisation se fait notamment via la Newsletter qui leur est envoyée plusieurs fois par an.

Les réunions mensuelles avec les représentants pays permettent d'aborder les questions d'intégrité. Ces derniers sont les garants du respect de l'intégrité dans leurs projets respectifs.

11.2. Formation

Le conseiller en intégrité et le gestionnaire des plaintes sont formés.

Le personnel reçoit une formation de base sur l'intégrité par une organisation experte dans le domaine. Le contenu est défini en collaboration avec cette organisation en fonction des besoins et de cas pratiques.

Charte d'intégrité – point 2

Nous sensibilisons régulièrement nos collaborateurs, bénévoles et partenaires à la question de l'intégrité. Nous organisons des formations sur l'intégrité.

12. Collaboration

Nous collaborons avec une organisation experte externe pour :

- développer et améliorer notre politique d'intégrité,
- la gestion des plaintes (conseil et / ou accompagnement).

Nous participons activement au groupe de travail intégrité des fédérations. Cela nous permet d'améliorer nos pratiques sur base des échanges avec les autres OSC.

L'analyse des plaintes permet de tirer des enseignements pour renforcer les systèmes et voir si des mesures préventives supplémentaires peuvent être prises.

Charte d'intégrité – point 10

Nous collaborons activement avec d'autres acteurs pour mettre en œuvre ces mesures, nous développons les principes existants et nous nous efforçons d'améliorer continuellement nos systèmes.

Annexe 1: Code d'éthique

Annexe 2: Investigation protocol

Annexe 3 : Procédure gestion de crise